



**PRÉFET
DE LOT-ET-GARONNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Service de la communication
interministérielle et de
la représentation de l'État

Agen, le 3 novembre 2025

Le Préfet de Lot-et-Garonne

à

Mesdames et Messieurs les Maires
des communes du département
S/C de Madame et Monsieur les Sous-Préfets
d'arrondissements

Objet : Campagne annuelle du chèque énergie - Communication

Depuis le 15 octobre, le guichet de demande du chèque énergie est ouvert. Ce chèque constitue une aide de l'État attribuée aux foyers modestes (déciles 1 et 2) pour les aider à payer les factures d'énergie de leur logement.

Pour cette campagne, les modalités d'attribution du chèque énergie évoluent. Compte tenu de la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales au 1er janvier 2023, dont a bénéficié l'ensemble des Français, la liste des bénéficiaires du chèque énergie ne peut plus être établie selon les anciens critères et ne peut plus être entièrement automatisée. Les foyers éligibles recevront leur chèque énergie automatiquement dès le 3 novembre sur une période de 3 semaines.

Ces nouvelles modalités d'identification des bénéficiaires réduisent la capacité à détecter automatiquement les foyers éligibles dans les premières années suivant la réforme. Ainsi, l'État met en place, pour les foyers qui n'auraient pas été identifiés automatiquement, un guichet permettant de déclarer leur numéro fiscal et leur numéro de compteur électrique (PDL), via le site du chèque énergie www.chequeenergie.gouv.fr, ou par courrier entre le 15 octobre 2025 et le 28 février 2026. Dans ce cas, les bénéficiaires recevront leur chèque à compter du 19 novembre 2025.

En cas de difficultés, les usagers peuvent se rendre dans une maison France services afin d'être accompagné dans leur démarche.

La Direction Générale de l'énergie et du climat met à disposition un kit d'information complet téléchargeable sur le site www.chequeenergie.gouv.fr, je vous remercie de bien vouloir le relayer auprès de vos services et de vos administrés.

Le préfet,

Daniel BARNIER